



Ville de Piraé

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°1/2011 DU 9 FEVRIER 2011

Portant adoption de la
déclaration des communes de
Polynésie française sur le
changement climatique

L'an deux mille onze, le neuf du mois de février à dix huit heures dix,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la
présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été
procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Madame Elisa YAO THAM SAO et Monsieur William BENNETT, été désignés pour remplir
cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	02 février 2011
Date d'affichage :	02 février 2011

Résultats des votes

Pour	26
Contre	0
Abstentions	0

**La délibération est adoptée à
l'unanimité**

Affichage du compte rendu du
conseil municipal le

14 Février 2011

Affichage de la présente
délibération le :

16 FEV. 2011

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	MOE Elisabeth	X		
5	TICCHI Christiane Tiare	X		
6	TERIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
7	LEQUERRE Maite	X		
8	YAO THAM SAO Elisa	X		
9	BENNETT William	X		
10	TETUAETARA Theodore	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	ATIU Marc		X	
13	TEFAATAU Alvest		X	L. TEANINIURAITEMOANA
14	PROKOP Alban		X	Wilfred POMARE
15	POMARE Wilfred	X		
16	TOUAITAHUATA Charles	X		
17	TANPAU Viora		X	
18	TUEINUI Noël	X		
19	TICCHI William	X		
20	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
21	TAPUTU Karine	X		
22	TAURAA Stéphanie	X		
23	TAVAE Imelda		X	
24	DU SOUICH Audrey	X		
25	MAI Teruirau		X	
26	MACE Miriama	X		
27	BREMOND Madeleine		X	
28	TEMARII Tahiri		X	
29	LICHTLE Yvette		X	Armelle MERCERON
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard	X		
32	FREBAULT Pierre	X		
33	LAUZUN épse LECHENE Eliane	X		
23			10	3

DELIBERATION N°01/2011 DU 09 février 2011

Portant approbation de la déclaration des communes de Polynésie française sur le changement climatique

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU les actes du 22^{ème} Congrès des communes de la Polynésie française qui s'est tenu du 02 au 06 août 2010 à Punaauia sous le pilotage du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française (SPC-PF) ;
- VU la déclaration des communes de la Polynésie française sur le changement climatique en date du 05 août 2010, adoptée à Punaauia ;
- VU la lettre du sénateur de la Polynésie française, M. Richard TUHEIAVA, en date du 09 novembre 2010 adressée à tous les maires de la Polynésie française ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré
en sa séance **du 09 février 2011**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	26
POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTE

- Article 1^{er} :** La déclaration des communes de Polynésie française sur le changement climatique adoptée le 05 août 2010 lors du 22^{ème} congrès et annexée à la présente délibération, est approuvée et entérinée ;
- Article 2 :** A partir de cette déclaration, la commune de Pirae s'engage à définir une politique sectorielle en matière d'atténuation et de lutte contre les changements climatiques et ainsi de mettre en place des actions idoines au sein de son territoire ;
- Article 3. :** Au sein du conseil municipal, sont désignés comme élus référents climatiques :
- Madame Christiane Tiare TICCHI :** en tant que référent climatique titulaire
Monsieur Wilfred POMARE: en tant que référent climatique suppléant.
- Article 4. :** La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint


Mairai SUN

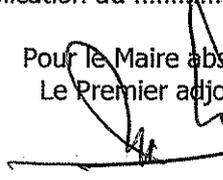


Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

16 FEV. 2011
Le.....

et publication du 16 FEV. 2011.....

Pour le Maire absent
Le Premier adjoint


Mairai SUN

